Soixante-quatorzième année. — N° 303. Le Numéro : 1 fr. 50. Samedi 19 Décembre 1942.

JOURNAL OFFICIEL
DE L'ETAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, DÉCISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
VICHY (ALLIER)

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 2 FRANCS

ABONNEMENTS
COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, PARIS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
France, Colonies et Pays de protectorat français.....	350 fr.	180 fr.	95 fr.
Etranger :			
Pays accordant 50 0/0 sur les tarifs postaux.....	525 »	285 »	155 »
Autres pays.....	690 »	360 »	185 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 1003 du 18 novembre 1942 modifiant la loi du 27 septembre 1940 relative à la situation des étrangers en surnombre dans l'économie nationale (p. 4153).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Chef de l'Etat.

Décision portant déchéance du droit de port de l'insigne la Francisque gallique (p. 4154).

Chef du Gouvernement.

Décret n° 3799 du 22 novembre 1942 portant cessation de fonctions (p. 4154).

Décret n° 3798 du 18 décembre 1942 portant nomination des membres du comité d'organisation de l'industrie cinématographique (p 4154).

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX QUESTIONS JUIVES

Arrêtés nommant des administrateurs provisoires (p. 4154).

Ministère de l'Intérieur.

Arrêtés portant nominations (administration préfectorale) (p. 4157).

Arrêtés portant nominations des membres et du bureau du conseil départemental du Rhône (rectificatif) (p. 4157).

Arrêté portant démission d'office d'un inspecteur de police (p. 4157).

Ministère de la justice.

Arrêté nom[illegible] un membre du jury de l'exam[illegible] [illegible]ofessionnel d'aptitude aux fonction[illegible] de juge de paix (p. 4158).

Ministère de l'économie nationale et des finances.

Arrêté du 14 décembre 1942 abrogeant un arrêté relatif aux avances consenties aux industriels et commerçants sinistrés par actes de guerre (p. 4158).

Ministère de l'agriculture et du ravitaillement.

Décret n° 3657 du 14 décembre 1942 nommant un directeur honoraire au ministère de l'agriculture et du ravitaillement (p. 4158).

Décrets n°s 3800 et 3801 du 18 décembre 1942 nommant deux directeurs à l'administration centrale (p. 4158).

Décision portant nomination (économat central des popotes) (p. 4158).

Liste d'aptitude pour l'année 1942 (administration centrale et services extérieurs, cadre permanent) (rectificatif) (p. 4158).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 1er décembre 1942 fixant les dates d'ouverture des sessions des concours de l'enseignement secondaire (p. 4158)

Arrêté du 8 décembre 1942 instituant un brevet professionnel de comptable (p. 4158)

Arrêté du 15 décembre 1942 relatif au congédiement et à la résiliation du contrat de travail à la manufacture nationale de céramique de Sèvres (p. 4158).

Arrêtés portant nominations (enseignement supérieur) (p. 4158).

Ministère de la production industrielle et des communications.

Décret n° 3514 du 18 novembre 1942 portant règlement d'administration publique à l'effet de modifier l'article 2 du décret du 29 juin 1936 modifié par l'article 1er du décret du 12 juin 1937 (p. 4159).

Arrêté du 7 décembre 1942 portant délégation de signature (p. 4159).

Arrêtés des 8 et 14 décembre 1942 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 4159).

Arrêté du 15 décembre 1942 relatif au concours d'accès à l'emploi d'adjoint technique des ponts et chaussées (p. 4159).

Arrêté portant nominations d'ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (p. 4159).

Arrêtés portant nominations (école nationale des ponts et chaussées) (p. 4159).

Arrêtés portant nominations et affectations (ponts et chaussées) (p. 4159).

Secrétariat d'Etat à la santé.

Arrêtés des 25 novembre 1942 fixant la composition des conseils de perfectionnement des écoles d'assistantes et d'assistants sociaux et des écoles d'infirmières hospitalières et des sections permanentes de ces conseils (p. 4160).

Arrêtés portant nominations (hôpitaux psychiatriques) (p. 4160).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance du poste de bibliothécaire à la bibliothèque municipale du Havre (p. 4160).

LOIS

LOI n° 1003 du 18 novembre 1942 modifiant la loi du 27 septembre 1940 relative à la situation des étrangers en surnombre dans l'économie nationale.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Art. 1er. — L'article 2 de la loi du 27 septembre 1940 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Les groupements d'étrangers sont placés sous l'autorité du secrétaire d'Etat au travail.

« Celui-ci fixe les règles d'emploi des étrangers qui y sont affectés. Il peut :

« Soit les utiliser directement dans les groupements au titre des cadres auxiliaires d'étrangers ;

« Soit les mettre collectivement à la disposition des employeurs par groupes ou fractions de groupes de travailleurs encadrés ou par équipes de spécialistes ;

« Soit les mettre individuellement à la disposition des employeurs en qualité de travailleurs contrôlés ».

Art. 2. — L'article 4 de la loi du 27 septembre 1940 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Les étrangers affectés à ces groupements reçoivent des primes de rendement ou des salaires dans les conditions fixées par le secrétaire d'Etat au travail.

« Ils bénéficient des dispositions relatives aux assurances sociales, aux allocations familiales, aux accidents du travail et aux congés payés, selon les règles applicables aux étrangers soumis au régime de travail de droit commun et selon les modalités qui seront déterminées par l'arrêté prévu à l'article 3 ci-après ».

Art. 3. — Un arrêté du secrétaire d'Etat au travail fixera les conditions d'application de la présente loi.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 18 novembre 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur et aux affaires étrangères,
PIERRE LAVAL.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement,
MAX BONNAFOUS.

Le secrétaire d'Etat au travail,
HUBERT LAGARDELLE.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

CHEF DE L'ETAT

Déchéance du droit au port de l'insigne de la Francisque gallique.

Réuni le 11 décembre 1942, sous la présidence du grand chancelier de la Légion d'honneur, le conseil de la Francisque a pris la décision suivante:

« Sont déclarés indignes de porter l'insigne du Maréchal:

« MM. Charles Vallin, ex-député de Paris.
Pierre de Leusse, ex-consul de France à Lugano ».

CHEF DU GOUVERNEMENT

Décret n° 3799 du 22 novembre 1942 portant cessation de fonctions.

Le chef du Gouvernement,

Vu l'acte constitutionnel n° 12;
Vu la loi n° 886 du 21 septembre 1942,

Décrète:

Art. 1er. — Les fonctions de M. Ramay (Henri), membre de la section consultative des produits laitiers, prendront fin à compter de la date de publication du présent décret.

Art. 2. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français.

Fait à Vichy, le 22 novembre 1942.

PIERRE LAVAL.

Décret n° 3798 du 18 décembre 1942 portant nomination des membres du comité d'organisation de l'industrie cinématographique.

Le chef du Gouvernement,

Vu l'acte constitutionnel n° 12;
Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle;
Vu le décret du 2 décembre 1940 relatif au comité d'organisation de l'industrie cinématographique;
Vu le décret du 25 mai 1942 modifiant le décret du 2 décembre 1940;
Sur le rapport du secrétaire d'Etat à l'information,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés membres du comité de direction du comité d'organisation de l'industrie cinématographique:

MM. Roger Richebé, André Debric, Marcel Achard.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission consultative du comité d'organisation de l'industrie cinématographique:

Sous-commission des producteurs.

MM. O'Connell, Borderie, Lallier, Pagnol, Harispuru, Tual.

Sous-commission des distributeurs.

MM. Métayer, Paulve, Dodrumez, Brunier.

Sous-commission des exploitants.

MM. Moulinet, Astric, Constantin, Richard, Trichet, Charasson.

Sous-commission des collaborateurs de création.

MM. Joannon, Christian Jaque, Bachelet, Pierre Fresnay, Van Parys.

Sous-commission des industries techniques.

MM. Didier, J. Mathot, Revenaz, Franay.

Art. 3. — Sont abrogés les décrets des 12 novembre 1941 et 25 mai 1942 portant nomination des membres du comité d'organisation de l'industrie cinématographique.

Art. 4. — Le secrétaire d'Etat à l'information est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 18 décembre 1942.

PIERRE LAVAL.

Commissariat général aux questions juives.

ADMINISTRATEURS PROVISOIRES

Le commissaire général aux questions juives,

Vu l'article 1er de la loi du 22 juillet 1941 relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux Juifs,

Arrête:

Article unique. — Les immeubles suivants, appartenant en tout ou en partie ou dirigés en tout ou en partie par des Juifs, sont pourvus des administrateurs provisoires ci-après:

M. Adenis, 51, rue Monsieur-le-Prince, à Paris, pour l'immeuble sis 80, rue de Montreuil, à Paris, appartenant à veuve Jacob, 80, rue de Montreuil, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 8 septembre 1942).

M. Alif, 11 *bis*, avenue Carnot, à Paris, pour:
Immeuble sis 39, avenue Henri-Martin, à Paris, appartenant à consorts Falco et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 25 août 1941);
Immeuble sis 6, avenue d'Eylau, à Paris, appartenant à consorts Falco et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 25 août 1941).

M. Altmeyer, 6, rue Villaret-de-Joyeuse, à Paris, pour l'immeuble sis 39, boulevard Rochechouart, à Paris, appartenant à Rore et Weill, 10, rue Marbeuf, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 10 mars 1942).

M. Arnould, 45, rue Caumartin, à Paris, pour l'immeuble sis 9, avenue Chevreuil, à Bois-Colombes, appartenant à Horovitz, 24, square Clignancourt, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 23 mars 1942).

M. Auger, 22, rue Ernest-Cresson, à Paris pour:
Immeuble sis 90-92, rue des Boulets, à Paris, appartenant à Kalmanson, 44, rue Montcalm, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 16 juillet 1942);
Immeuble sis 65, rue de Montreuil, à Paris, appartenant à Kalmanson, 44, rue Montcalm, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 16 juillet 1942).

M. Baube, 9, rue des Cerisiers, à Colombes, pour:
Villa du Pré, sise 1 *bis*, Grande-Avenue, au Pré-Saint-Gervais, appartenant à Mittelchtein, 44, rue de Seine, à Ivry-sur-Seine, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 15 juillet 1942);
Immeuble sis 156-192, rue Faidherbe, à Vitry-sur-Seine, appartenant à Mittelchtein, 44, rue de Seine, à Ivry-sur-Seine, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 15 juillet 1942).

M. Bizouarne, 19, rue de Lille, à Paris, pour:
Immeubles sis rue Anatole-France et rue Ampère, à Rueil, appartenant à Bloch, 2, rue d'Oslo, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 2 juin 1942);
Immeuble sis 5-7, rue Charles-Floquet, à Rueil, appartenant à Bloch, 172, avenue du Maine, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 20 octobre 1941).

M. Bodet, 79, boulevard Montmorency, à Paris, pour l'immeuble sis 16, rue Gustave-Tricard, à Bagneux, appartenant à Lévy, 6, rue du Lac, à Annecy, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 1er avril 1942).

M. Bonnery, 28, rue Legendre, à Paris, pour l'immeuble sis 5, rue Clairault, à Paris, appartenant à Brunswich, 98, avenue Niel, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 23 mars 1942).

M. Boutrouille, 7, place Dancourt, à Paris, pour:
Immeuble sis 19, rue des Chalets, à Colombes, appartenant à Mme Villard, 8, rue de la Baume, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 20 avril 1942);
Immeubles sis 1, 3, 7, 9, 22, 26, rue des Chalets, à Colombes, appartenant à Meyer, 45, rue des Petits-Champs, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 2 juillet 1941);
Immeuble sis 8, rue des Chalets, à Paris, appartenant à Mme Villard, 8, rue de la Baume, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 20 avril 1942).

M. de Brommer, 8, rue Lincoln, à Paris, pour le domaine de la Gouharde et de Moison-Gros-Rouvre, à la Queue-les-Yvelines (Seine-et-Oise), appartenant à Lazard et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 11 mai 1942).

M. Campistron, 63, boulevard de Sébastopol, à Paris, pour l'immeuble sis 17, rue des Jardins-Saint-Paul, à Paris, appartenant à Netter, 118, boulevard Malesherbes, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 2 juin 1942).

M. Chappe, 23, avenue de la République, à Saint-Mandé, pour la villa sise 17, avenue Brimborion, à Bellevue (Seine-et-Oise), appartenant à Mlle Bechoff, 5, rue Newton, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 28 mai 1942).

M. Chinoux, 2, square Arago, à Paris, pour:

Immeuble sis 25, rue des Cascades, Villebon-sur-Yvette, appartenant à Reisnick, au Kremlin-Bicêtre, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 15 juin 1942);

Immeuble sis à Saint-Hilarion-le-Grand-Goulet, appartenant à Solal, 12, rue Delambre, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 26 mai 1942);

Immeuble sis 3, avenue Culli, à Sceaux, appartenant à consorts Alpern et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 26 mai 1942).

M. Decaux, 6, rue Bochart-de-Saron, à Paris, pour l'immeuble sis 8, avenue Daniel-Lesueur, à Paris, appartenant à Léo Netter, 100, quai de la Rapée, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 11 février 1942).

M. Dez, 44, rue de Dunkerque, à Paris, pour:

Immeuble sis 32, rue Monge, à Paris, appartenant à Philippus, 10, boulevard de Magenta, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 17 avril 1942);

Immeubles sis 2, boulevard de Reuilly et 23, rue de Charenton, à Paris, appartenant à consorts Marx et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 2 avril 1942);

Immeubles sis 4, 6, 8, boulevard de Reuilly, à Paris, appartenant à consorts Marx et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 2 avril 1942).

M. Dormion, 4, rue Fabert, à Paris, pour:

Immeuble sis 18, rue Alfred-Dehodencq, à Paris, appartenant à Reichenbach, en zone libre, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 17 novembre 1941);

Immeuble sis 20, rue Pétrarque, à Paris, appartenant à Hayem, 20, rue Pétrarque, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 21 octobre 1941).

M. Duris, 41, boulevard des Batignolles, à Paris, pour:

Immeuble sis 52, rue Saint-Louis, à Villemomble, appartenant à Franckel, 96 *bis*, rue Beaubourg, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 24 février 1942);

Immeuble sis 128, rue Victor-Hugo, à Bois-Colombes, appartenant à Franckel, 96 *bis*, rue Beaubourg, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 27 mai 1942).

M. le colonel Durvy, 16, rue des Grands-Vaux, à Epinay-sur-Orge, pour:

Immeuble sis 33, rue Pascal, à Paris, appartenant à Léon Glass, 50, rue Jacques-Dulud, à Neuilly, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 16 juin 1942);

Immeuble sis 23, rue du Port, à Neuilly, appartenant à Mme Pierre, 9, rue Charlron, à Neuilly, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 16 juin 1942).

M. Eckle, 19, rue de Nanterre, à Asnières, pour l'immeuble sis 26, rue Dautancourt, à Paris, appartenant à Achouche, 55, rue Rovigo, à Alger, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 26 mai 1942).

M. Geslin, 3, rue Gustave-Lebon, à Paris, pour l'immeuble sis route de Limours, à Saint-Rémy-les-Chevreuse, appartenant à Levig, 88, avenue du Maine, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 15 juin 1942).

M. Girardin, 9, avenue Rachel, à Paris, pour:

Immeuble sis 92 et 92 *bis*, rue de Picpus, à Paris, appartenant à Schwab, 60, rue de Courcelles, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 9 septembre 1942);

Immeubles sis 18, rue Meslay-11, boulevard Saint-Martin, à Paris, appartenant à Schwab, 60, rue de Courcelles, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 9 septembre 1942).

M. Grech, 50, rue Etienne-Marcel, à Paris, pour l'immeuble sis à Poltain, commune de Septeuil (Seine-et-Oise), appartenant à Weill et Houllier, 4, rue Paul-Dupuy, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 2 décembre 1941).

M. Hauducœur, 46, boulevard Emile-Augier, à Paris, pour:

Immeuble sis 121, rue Caulaincourt, à Paris, appartenant à Canoui, 9, rue des Pyramides, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 2 juillet 1941);

Immeuble sis 107, avenue Ledru-Rollin, à Paris, appartenant à Canoui, 9, rue des Pyramides, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 2 juillet 1941).

M. Hellier, 18, rue Clapeyron, à Paris, pour l'immeuble sis 10, rue Poissonnière, à Paris, appartenant à Schulmann, 10, rue Poissonnière, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 17 novembre 1941).

M. Hermann, 4, avenue d'Eylau, à Paris, pour l'immeuble sis 155, rue de Versailles, à Ville-d'Avray, appartenant à Rottembourg, 56, rue Michel-Ange, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 16 juillet 1942).

M. Larrieu, 20, rue Saint-Didier, à Paris, pour:

Immeuble sis 75, rue Championnet, à Paris, propriétaire Lang, 88, boulevard Malesherbes, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 25 septembre 1941);

Immeuble sis 61, rue de la Chapelle, à Paris, appartenant à Lévy, 61, rue de la Chapelle, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 25 septembre 1941).

M. Laperche, 4, avenue Frémiet, à Paris, pour:

Immeuble sis 5, rue du Marché-Ordener, à Paris, appartenant à veuve Kohn, 14, rue Ramey, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 25 septembre 1941);

Immeuble sis 12, rue Montchanin, à Paris, appartenant à Cahen, 171, avenue Victor-Hugo, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 24 septembre 1941);

Immeuble sis 18, rue Laurence-Savart, à Paris, appartenant à Urtreger, 38, rue d'Enghien, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 16 septembre 1941);

Immeuble sis 4, rue des Panoyaux, à Paris, appartenant à Poutchitz, 12, rue de l'Entrepôt, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 16 septembre 1941).

M. Lebecq, 6, rue d'Ulm, à Paris, pour l'immeuble sis 68, rue d'Alésia, à Paris, appartenant à Chouchan, 117, boulevard de Magenta, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 7 avril 1942).

M. Lecointe, 13, rue de Rambuteau, à Paris, pour l'immeuble sis 4, rue Lacroix, à Paris, appartenant à Gluck, 22, rue de Lorme, à Colombes, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 3 avril 1942).

M. Leprince, 56, rue de Rambuteau, à Paris, pour l'immeuble sis 2, rue des Maronites, à Paris, appartenant à Salomon, 20, rue de Rambuteau à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 25 septembre 1941).

M. Lichtemberg, 11, rue Vernet, à Paris, pour l'immeuble sis 67, rue Caulaincourt, à Paris, appartenant à Max Bickert, 10, rue Lalo, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 février 1942).

M. Masson, 3, place Saint-Michel, à Paris, pour:

Immeuble sis 24, rue Lamartine, à Paris, appartenant aux consorts Adda et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 20 octobre 1941);

Immeuble sis 59, rue du Faubourg-du-Temple, à Paris, appartenant aux consorts Adda et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 20 octobre 1941).

M. Maury, 6, rue d'Odessa, à Paris, pour l'immeuble sis 79, rue du Colisée, à Paris, appartenant à Schapire (Hayem), 10, rue Anatole-de-La Forge, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 10 mars 1942).

M. Miard, 12, rue de la Victoire, à Paris, pour l'immeuble sis 41, rue Julien-Lacroix, à Paris, appartenant à Cohen, 73, rue du Centenaire, à la Varenne-Saint-Hilaire, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 juin 1942).

M. Nalot, 112-114, boulevard Haussmann, à Paris, pour l'immeuble sis 53, rue Scheffer, à Paris, appartenant à Léon Brunschvicg et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 février 1942).

M. Olliger, 16, avenue Hoche, à Paris, pour l'immeuble sis 4, rue de Jarente, à Paris, appartenant à Schulmann, 46, boulevard Inkermann, à Neuilly, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 27 mars 1942).

M. Ouvre, 80, avenue de la Ceinture, à Soisy-sous-Montmorency, pour la boutique sise 20, rue Lesueur, à Paris, appartenant à Bernent, 30, avenue de la Grande-Armée, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 28 mai 1942).

M. Peguy, 19, boulevard Malesherbes, à Paris, pour l'immeuble sis 29, rue Daubigny, à Paris, appartenant à Aronson, 93, rue de Vaugirard, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 27 avril 1942).

M. Pommier, 1, rue Cavalotti, à Paris pour:

Immeuble sis 61, rue du Docteur-Basset, à Saint-Ouen, appartenant à veuve Coronel, 61, rue du Docteur-Basset, à Saint-Ouen, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 3 février 1942);

Immeuble sis 3, rue de Turenne, à Saint-Germain-en-Laye, appartenant à Froim dit Stopler, 28, rue Marius-Aufan, à Levallois, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 3 février 1942).

M. Raighasse, 27, rue Rochebrune, à Montreuil-sous-Bois, pour:

Immeuble sis 11, rue Ternaux, à Paris, appartenant à Dreyfus (Gaspar), 16, rue du Marché-Popincourt, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 2 avril 1942);

Immeuble sis 94, rue Godefroy-Cavaignac, à Saint-Maur-des-Fossés, appartenant à consorts Feldstein, 38, rue de Clichy, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 2 avril 1942).

M. Romanet, 6, rue d'Odessa, à Paris, pour l'immeuble sis 59, rue Pigalle, à Paris, appartenant à May, 24, avenue Secrétan, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 23 mars 1942).

M. Saint-Andeol, 18, avenue Carnot, à Paris, pour l'immeuble sis 103, rue Compans, à Paris, appartenant à Ullmann, 103, rue Compans, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 22 mai 1942).

M. Tanazacq, 32, rue Pierre-Demours, à Paris, pour:

Immeuble sis 5, rue de Toricelli, à Paris, appartenant à Haimann, 14, avenue de la République, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 15 juin 1942);

Immeuble sis 140, avenue Parmentier, à Paris, appartenant à Bermann, 140, avenue Parmentier, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 15 juin 1942);

Immeuble sis 42, rue Notre-Dame-de-Lorette, à Paris, appartenant à veuve Bernard, 42, rue Notre-Dame-de-Lorette, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 15 juin 1942).

M. Thomas (Edouard), 39, rue Pergolèse, à Paris, pour l'immeuble sis 73, rue Eugène-Martin, à Fontenay-sous-Bois, appartenant à consorts Oury-Levy-Cohen, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 19 juillet 1941).

M. Vaillant, 143, boulevard Ornano, à Saint-Denis, pour l'immeuble sis 16, rue du Sergent-Bobillot, à Saint-Denis, appartenant à Helmann (Froim), 2, rue de la Présentation, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 2 avril 1942).

M. Vaucheret, 6, rue Emile-Duclaux, à Paris, pour l'immeuble sis 62, rue Singer, à Paris, appartenant à Kauffmann, 62, rue Singer, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 26 février 1942).

M. Vauley, 19, rue du Rocher, à Paris, pour l'immeuble sis 4, rue Pierre-Béguin, à Saint-Denis, appartenant à Verbouch, 134, rue du Mont-Cenis, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 4 septembre 1941).

M. Vazeilles, 1, rue des Feuillantines, à Paris, pour l'immeuble sis avenue du Lac, à l'Isle-Adam, appartenant à Schendlin, 5, rue Dante, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 21 avril 1942).

M. Viallard, 48, rue Cambon, à Paris, pour l'immeuble sis 28, rue d'Aumale, à Paris, appartenant à Mme Feiss, 54 *bis*, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 2 décembre 1941).

M. de Villers, 6, rue Lincoln, à Paris, pour l'immeuble sis 21, quai de Grenelle, à Paris, appartenant à Dreyfus, 13, rue Chicot, P. de D., et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 4 mai 1942).

M. Ergal, 4, rue Georges-Bizet, à Bougival (Seine-et-Oise), pour l'entreprise Schwerklin, 11, rue de la Clef, à Paris (pour prendre effet à la date du 28 février 1942).

M. Ferrière (Henri), 27, avenue Emile-Zola, à Eaubonne (Seine-et-Oise), pour l'entreprise Bloch, 15, rue de Cléry (pour prendre effet à la date du 28 mai 1941).

M. Fleureau, 44, avenue de Wagram, à Paris, pour l'entreprise Langyel, 59, rue des Gravilliers, à Paris (pour prendre effet à la date du 10 février 1942).

M. Gaborit, 8, rue Riquet, à Paris, pour l'entreprise Goldy, 26, rue La Boétie, à Paris (pour prendre effet à la date du 26 septembre 1941).

M. Gaborit, 66, rue de Bondy, à Paris, pour l'entreprise Sil, 13, boulevard Malesherbes, à Paris (pour prendre effet à la date du 22 octobre 1941).

M. Charles Guérin, 53, boulevard Arago, à Paris, pour l'entreprise Gelesnikoef, 144, rue Nationale et 31, rue Jeanne-d'Arc, à Paris (pour prendre effet à la date du 4 juin 1941).

M. Janiaud, 4, avenue d'Epremesnil, à Chatou (Seine-et-Oise), pour les entreprises:

Galeries de Buzenval (pour prendre effet à la date du 9 mai 1942);

Anderson et Juda, 6, rue Charlot, à Paris (pour prendre effet à la date du 9 mai 1942);

Navon-Chevrier, 30, rue de Turbigo, à Paris (pour prendre effet à la date du 9 mai 1942).

M. Kevork, 131, avenue d'Iéna, à Paris, pour l'entreprise Rijinov, 33, rue du Caire, à Paris (pour prendre effet à la date du 10 février 1942).

M. Lansard, 40, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris, pour l'entreprise Philippe et Cie, 41, rue d'Aboukir, à Paris (pour prendre effet à la date du 26 mars 1942).

M. Lapointe, 2, place Voltaire, à Paris, pour l'entreprise Gourevitch, 103, rue Legendre, à Paris (pour prendre effet à la date du 17 septembre 1941).

M. Legrais, 16, rue de Tannebourg, au Perreux, pour les entreprises:

Siderine, 14, rue Ferdinand-Duval, à Paris (pour prendre effet à la date du 18 juin 1942);

Rubin (Chil), 15, rue Ferdinand-Duval, à Paris (pour prendre effet à la date du 18 juin 1941).

M. Lemye, 11, rue d'Alsace, à Clichy, pour l'entreprise Barry, 17, rue Marbeuf, à Paris (pour prendre effet à la date du 14 mars 1942).

M. Lesage, 23, rue de Cléry, à Paris, pour l'entreprise Famac, 21, rue Saint-Fiacre, à Paris (pour prendre effet à la date du 28 mai 1941).

M. Lesueur, 4, rue de Naples, à Paris, pour l'entreprise Leininger, 38, rue des Jeûneurs, à Paris (pour prendre effet à la date du 28 mai 1941).

M. Loutil, 14, rue d'Alexandrie, à Paris, pour l'entreprise Weill (Raymonde), 121, boulevard Davout, à Paris (pour prendre effet à la date du 27 juillet 1942).

M. Schuttler, 46, rue de Lyon, à Paris, pour les entreprises:

Zylberman, marché Clignancourt, stand 7, adresse personnelle: 5, rue Eugène-Sue, à Paris (pour prendre effet à la date du 17 juillet 1941);

Feigenbaum, cité Occasion, stand 48, domicile: 17, rue Frédéric-Brunet, à Paris (17e) (pour prendre effet à la date du 17 juillet 1941);

Kolsky, marché Clignancourt, stand 5, adresse personnelle: 31, boulevard Ornano, à Paris (pour prendre effet à la date du 17 juillet 1941);

Maslinka, marché Clignancourt, stand 14, adresse personnelle: 12, rue Ramponneau, à Paris (pour prendre effet à la date du 17 juillet 1941);

Spartz, marché Clignancourt, stand 17, adresse personnelle: 139, rue de Clignancourt, à Paris (pour prendre effet à la date du 17 juillet 1941).

M. de Villers, 6, rue Lincoln, à Paris, pour l'entreprise Société immobilière Villiers-Clichy, siège: 7, rue Duperré, à Paris (pour prendre effet à la date du 9 avril 1942).

Fait à Paris, le 26 novembre 1942.

DARQUIER DE PELLEPOIX.

Le commissaire général aux questions juives,

Vu l'article 1er de la loi du 22 juillet 1941 relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux Juifs,

Arrête:

Article unique. — Les entreprises suivantes, appartenant en tout ou en partie ou dirigées en tout ou en partie par des Juifs, sont pourvues des administrateurs provisoires ci-après:

M. Defontaine, 101, rue de Lille, à Paris, pour l'entreprise aux participations juives dans Nouvelle Maison de la Ville d'Evreux, 13, rue de la Harpe, à Evreux (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942).

M. Contesse, 6, rue de la Chasse, à Nanterre (Seine), pour l'entreprise Cabinet Voel, 9, rue de l'Eperon, à Paris (6e), liquidateur de sociétés (pour prendre effet à la date du 19 novembre 1941).

Me Deurbergue (André), 10, avenue Charles-Floquet, à Paris, pour l'entreprise Me Rheims (Maurice), 48, rue Laffitte, à Paris, commissaire-priseur (pour prendre effet à la date du 2 septembre 1941).

M. René Jobard, 21, rue du Louvre, à Paris (1er), pour l'entreprise Société de représentation aux liquidations judiciaires (S. O. R. A. L.), 11, avenue de l'Opéra, à Paris, conseillers juridiques (pour prendre effet à la date du 28 juillet 1942).

M. Charles Gervais, 11 *bis*, rue Huyghens, à Paris, pour l'entreprise Wiel (Marcel), 1, rue Jacob, à Paris, administrateur judiciaire (pour prendre effet à la date du 10 octobre 1941).

M. Bard (Georges), 38, rue du Théâtre, à Paris (15e), pour l'entreprise Nierenstein, boulevard de Reuilly, 36, à Paris, vente à crédit (pour prendre effet à la date du 30 mai 1941).

M. Moreau, 1, rue Léon-Dierx, à Paris (15e), pour l'entreprise Mme veuve Anna Curtz, rue Saint-Antoine, 30, à Paris, vente à crédit (pour prendre effet à la date du 28 juin 1941).

M. Petitdidier, 6, rue de Laborde, à Paris, pour les entreprises:

La Métropole, 9, rue Richepanse, à Paris, vente à crédit (pour prendre effet à la date du 24 octobre 1941-5 août 1942);

La Parisienne, 9, rue Richepanse, à Paris, vente à crédit (pour prendre effet à la date du 5 août 1942).

M. R. Sommade, 20, boulevard de Charonne, à Paris (20e), pour l'entreprise Crédima, avenue de Malakoff, 145, à Paris, vente à crédit (pour prendre effet à la date du 13 août 1942).

M. Chinoux, 2, square Arago, à Paris, à créance hypothécaire de M. et Mme Louis Leibovitch, 2, avenue Pinel, à Asnières (Seine), sur M. et Mme Porthault (leur propriété sise à Asnières, 1, avenue Pinel) (pour prendre effet à la date du 9 septembre 1942).

Me Bezin, notaire honoraire, 14, rue des Pyramides, à Paris, aux créances hypothécaires de M. Borgel, 10, rue Saint-Ferdinand, à Paris, sur divers débiteurs, notamment M. Selim Auguste Chalhoub, immeubles, 15 à 19, rue Gutenberg, à Boulogne-Billancourt (pour prendre effet à la date du 7 septembre 1942).

M. Maurice Dammann, 41, rue Boulard, à Paris (14e), aux créances indivises entre: M. Jean Lehmann et Mme veuve Lehmann, 68, avenue Aristide-Briand, à Montrouge; les époux Martens Le Saux, à la Cyprien, par Orsay (Seine-et-Oise); M. Richerolle, à Fontenay-les-Briis (Seine-et-Oise); Mme veuve Vassal, 28, vieux chemin de Villejuif, à Cachan; M. Ramaud Tallon, 7, rue des Bois, à Rueil; Mme Bonvelot-Buisson, Mme Marteau-Douliez, à Nozay (Seine-et-Oise); M. Mousny-Marlon, 1, avenue de Poissy, à Maisons-Laffitte (pour prendre effet à la date du 5 septembre 1942).

M. Pierre Derrey, 19, rue de l'Yvette, à Paris, à créance hypothécaire de Mme Adèle Osowski (veuve Jacques Pessis), 38, rue de Courcelles, à Paris, sur société Michel-Ange-Erlanger, ses immeubles 72 et 72 *bis*, rue Michel-Ange et 77-79, rue Erlanger, à Paris (pour prendre effet à la date du 16 septembre 1942).

M. Hackspill (Roger), 14, rue Carnot, à Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise):

Des créances hypothécaires de: M. Jules Bernheim, 30, boulevard Exelmans; Fernand Cahen, 8, rue d'Angoulême; Léon Bernheim, 3, rue de Prague; Georges Francfort, 43, rue Nollet, sur les époux Chagnon (Paul), 19, rue Croix-Nivert, à Paris (pour prendre effet à la date du 30 mars 1942);

Créance hypothécaire de M. Metzger (Fernand), 180, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris; Mme veuve Delbert (née Angèle Joulin), 126, avenue Simon-Bolivar, à Paris (pour prendre effet à la date du 9 avril 1942);

Créance hypothécaire de M. Jacques Dolnick, 144, rue de Tocqueville, à Paris, sur M. et Mme Emile Beauvais, immeuble sis à Paris, 84, rue Barrault (pour prendre effet à la date du 10 août 1942);

Créance hypothécaire de M. Roth (Georges-Jules), 32, rue de Tocqueville, à Paris, sur immeubles sis: 48, rue du Point-du-Jour, à Boulogne-sur-Seine, appartenant à M. Jean Fargues, 22, boulevard de Clichy, à Paris (pour prendre effet à la date du 13 août 1942).

M. Kastler (Jean), 116, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris, à créance hypothécaire de M. Jacob Emile Zivi, 47, rue Laffitte, à Paris, sur M. Auriscoste, 10, rue La Boétie, à Paris (pour prendre effet à la date du 27 février 1942).

M. Jean Lenoir, 22, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine:

Participation de M. Katz (Maxime), 27, rue Desbordes-Valmore, à Paris, dans la société Le Sud foncier, à son compte courant chez cette société, à ses créances hypothécaires sur le terrain de Cannes appartenant à cette société (pour prendre effet à la date du 11 août 1942);

Créance hypothécaire de M. Raymond Houlman, 5, rue Condorcet, à Paris, sur immeuble situé 13, rue des Cordelières, à Paris (13e) (pour prendre effet à la date du 10 juillet 1942);

Créance hypothécaire de M. André Kahn, 12, rue Ernest-Psichari, à Paris, sur MM. Laurent et Legte (pour prendre effet à la date du 22 mai 1942);

Créance hypothécaire de M. Bigard, 3, rue La Boétie, à Paris, sur Mme Henriquet (sur immeuble à Chatou) (Seine-et-Oise) (pour prendre effet à la date du 10 août 1942);

Créance hypothécaire de Mme Hirsch, 25, route de la Gare, à Betschwiller (Haut-Rhin), sur M. Laurent (Paul-Arsène), 26, boulevard Beaumarchais, à Paris (pour prendre effet à la date du 22 mai 1942).

M. Rouault, 12, rue du Mont-Thabor, à Paris:

Créance hypothécaire de Maurice Cahn, 36, rue Amelot, à Paris, sur M. René Bonnet (son immeuble: 26, rue de Florian, à Paris) (pour prendre effet à la date du 5 septembre 1942);

Créance hypothécaire de M. Bine (André), 47, avenue des Gobelins, à Paris, sur M. Moellic, restaurateur à Malnoue, commune d'Emerainville (Seine-et-Marne) (pour prendre effet à la date du 9 septembre 1942).

Créance des époux Baikowsky, 4, rue Alibert, à Paris, sur Mme Van Brooghenbroeck, boulevard Haussmann, 122, à Paris (pour prendre effet à la date du 9 septembre 1942).

Créance hypothécaire de Mme Blanche Weyl, 43, rue Cambronne, à Paris, Mme Adrienne Weyl, 31, rue Jouffroy, à Paris, M. Marcel Weyl, 7, rue Raynouard, à Paris, Mme Marie-Renée Baumann, 1, boulevard de Magenta, à Paris, Mme Eliane Weyl, rue Cardinale, à Aix-en-Provence, Mlle Nicole Weyl, 22, rue Fourcroy, à Paris, sur des terrains situés à Saint-Denis, appartenant à M. Peguy, 33, boulevard Malesherbes, à Paris (pour prendre effet à la date du 9 septembre 1942).

M. Stefani (Raymond), avenue du Clos-Toutain, à Vaucresson (Seine-et-Oise):

Créance hypothécaire de Mme Mathilde Levy, 90, rue du Bac, à Paris, sur l'immeuble du 76-78-80, rue d'Hautpoul, à Paris (pour prendre effet à la date du 7 août 1941);

Créance hypothécaire de Mme Mathilde Levy, 90, rue du Bac, à Paris, sur l'immeuble du 30, avenue du Château, à Vincennes (Seine) (pour prendre effet à la date du 7 août 1941);

Créance hypothécaire de Mme Mathilde Levy, 90, rue du Bac, à Paris, sur l'immeuble du 45, place du Havre, à Paris (pour prendre effet à la date du 7 août 1941);

Créance hypothécaire de Mme Mathilde Levy, 90, rue du Bac, à Paris, sur l'immeuble du 36-38, rue Charlot, à Paris (pour prendre effet à la date du 7 août 1941).

M. Marcel Vidy, 25, boulevard de Courcelles, à Paris:

Créance hypothécaire de M. Schillio, 94, boulevard Beaumarchais, à Paris, sur l'immeuble appartenant à M. et Mme Angellier, rue Marcadet, 167, à Paris (pour prendre effet à la date du 13 août 1942);

Créance hypothécaire de MM. Adolphe et Gaston Levy, 4, rue des Ecluses-Saint-Martin, à Paris, sur M. et Mme Verdie, 33, rue de Montreuil, à Paris (pour prendre effet à la date du 13 août 1942);

Créance de 120.000 fr. représentant le prix de vente de l'immeuble sis 9 *bis*, rue de Chanzy, aux Pavillons-sous-Bois, appartenant à M. Scholia sur M. Lostalem (pour prendre effet à la date du 28 juillet 1942);

Créance hypothécaire de Mme Polacksek (décédée), 82, boulevard Flandrin, à Paris, sur M. Félix Hayem, 4, avenue Saint-Honoré-d'Eylau, à Paris, copropriétaire d'un immeuble sis 10-12, cité Gagin, à Saint-Ouen (pour prendre effet à la date du 10 août 1942);

Créance hypothécaire de M. Pierre-L. Bing, 6 *bis*, rue des Marronniers, à Paris, sur M. Boris Guerbilsky, 80, rue Taitbout, à Paris (pour prendre effet à la date du 10 août 1942);

Créance de Muller (Emile-Isaac), 87, avenue Henri-Martin, à Paris, sur la société Vereinigte Stahlwerke, à Dusseldorf (pour prendre effet à la date du 22 mai 1942);

Créance hypothécaire de M. Benjamin Bloch, 10, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris, sur les immeubles des époux Chenard, sis 29-36, rue des Gros-Grès, à Colombes (Seine) (pour prendre effet à la date du 23 février 1942).

M. Chalmandrier, 90, rue de Vaugirard, à Paris:

Société civile des porteurs de parts bénéficiaires de la Société parisienne d'édition, 43, rue de Dunkerque, à Paris (pour prendre effet à la date du 22 avril 1942);

Participations juives dans la Société parisienne d'édition, 43, rue de Dunkerque, à Paris (pour prendre effet à la date du 3 avril 1942).

M. Courtecuisse, 1, rue Scribe, à Paris, aux actions et parts appartenant à M. Azan, M. Hildenfinger, Mme Thalmann, dans société Hôtel moderne (pour prendre effet à la date du 6 mai 1942).

M. Defontaine, 101, rue de Lille, à Paris:

Aux participations juives dans Société d'exploitation commerciale du Finistère, 4, rue de Mogador, à Paris (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans la Société roubaisienne d'exploitation, 42, Grande-Rue, à Roubaix (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans Nouvelle maison de la ville de Lens, 2, rue du 14-Juillet, à Lens (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans Société d'exploitation commerciale de la Touraine, 29, rue Nationale, à Tours (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans Société immobilière de Basse-Normandie, 6, rue Catulle-Mendès, à Paris (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans Société immobilière de la rue Nationale, rue Nationale, à Tours (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans Société lilloise foncière et immobilière, 56, rue de Béthune, à Lille (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans Nouvelle maison du Maine-et-Loire, 15, rue Voltaire, à Angers (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans Nouvelle maison de la ville de Lisieux, 121, Grande-Rue, à Lisieux (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans Nouvelle maison de la ville de Saint-Germain, 25, rue du Vieux-Marché, à Saint-Germain (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans Société des nouveaux magasins Barbès, 41, boulevard Barbès, à Paris (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans Nouvelle maison de la ville de Brest, 54, rue de Siam, à Brest (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans société « Le Mobilier », 98, boulevard Malesherbes, à Paris (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans Manufacture alsacienne de pantoufles, 5, rue de Mogador, à Paris (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans société « Le Gagne-Petit », 21, avenue de l'Opéra, à Paris (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans Société foncière française, 4, rue de Mogador, à Paris (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans société Manutention de Bercy, 48 *bis*, rue de Bercy, à Paris (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans société Central d'achats, 1, rue Paul-Cézanne, à Paris (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans Société des établissements J. Bosse et Cie, 56, rue de Provence, à Paris (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans société Caoutchouc-tissu, 4, rue de Mogador, à Paris (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans Société de manutention et de fabrication de tous produits alimentaires, 127, rue de Rome, à Paris (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans Société parisienne de confection, 54, rue de Provence, à Paris (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans société Nouvelle Maison de la Ville du Havre, rue Thiers, 38, Le Havre (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans société Nouvelle Maison de la Ville de Caen, 111, boulevard des Alliés, à Caen (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans société Nouvelle Maison de la Place-Blanche, 52, rue Fontaine, à Paris (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans société Nouvelle Maison de la Ville de Lille, 56, rue de Béthune, à Lille (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans société Nouvelle Maison de la rue du Temple, 164, rue du Temple, à Paris (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans société anonyme Oroso, 4, rue de Mogador, à Paris (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans société Nouvelle Maison de la Ville de Reims, 2, rue de l'Etape, à Reims (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans Société immobilière générale Lanoma-Gironde, 105, cours Victor-Hugo, à Bordeaux (pour prendre effet à la date du 12 mai 1942);

Aux participations juives dans Grands Magasins Marx Lajeunesse, 18, rue du Calvaire, à Nantes (pour prendre effet à la date du 10 août 1942).

M. Devies, 179, rue de la Pompe, à Paris, commandites juives dans la banque Seligmann et Cie, 45, boulevard Haussmann, à Paris (pour prendre effet à la date du 28 juin 1941).

M. Gauthier, 32, villa du Bois, à Colombes (Seine), contrat de location de M. Albert Weil, 121, rue Legendre, à Paris (pour prendre effet à la date du 11 décembre 1941).

M. Lebraud, 131, avenue Malakoff, à Paris, participations juives de MM. Lang et Rosenfeld dans Compagnie continentale d'importation, 8, rue Cambacérès, à Paris (pour prendre effet à la date du 7 août 1941).

M. Maurey, 11, rue du Val-de-Grâce, à Paris, participations juives dans société Textilex (pour prendre effet à la date du 3 février 1942).

M. Pioton, 67, rue de la Victoire, à Paris, participations juives dans la société Le Plus Grand Paris, 4, rue Marbeau, à Paris (pour prendre effet à la date du 23 février 1942).

M. Rouhier (Henri), 4, avenue de la Porte-de-Ménilmontant, à Paris, participations (20.000 francs de parts sociales) de Mme Leriche dans le casino d'Alfortville, 31, rue du Pont-d'Ivry, à Alfortville (Seine) (pour prendre effet à la date du 24 septembre 1941).

M. Vernes (Edouard), 29, rue Taitbout, à Paris, participations juives dans la Réunion française, 39-45, rue Vivienne, à Paris (pour prendre effet à la date du 23 octobre 1941).

Fait à Paris, le 26 novembre 1942.

DARQUIER DE PELLEPOIX.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Administration préfectorale.

Par arrêtés du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, en date du 18 décembre 1942, M. Deshusses, sous-préfet intérimaire de Muret, et M. Vaujour, sous-préfet intérimaire d'Ambert, ont été titularisés dans leurs fonctions.

Conseil départemental du Rhône.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 décembre 1942: page 4127, 2e colonne, 71e ligne, au lieu de: « MM. Parrel (Jean), Roux (Emile) », lire: « MM. Parrel (Jean), Rochaix (Jean), Roux (Emile) ».

Inspecteurs de police.

Par arrêté du 12 décembre 1942, M. Cipriani (Jean), inspecteur de 3e classe, 2e échelon, est déclaré démissionnaire d'office de ses fonctions, qu'il cessera dès notification du présent arrêté.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix.

Par arrêté du 16 décembre 1942, M. Cannac, conseiller à la cour d'appel de Paris, est nommé, pour la session supplémentaire du mois de décembre 1942, membre du jury de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix institué par le décret du 5 novembre 1926, en remplacement de M. Jean, conseiller de la cour d'appel de Paris, empêché.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Avances consenties aux industriels et commerçants sinistrés par actes de guerre.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

Vu la loi du 1er juillet 1941 créant un régime provisoire d'avances au bénéfice des industriels et commerçants sinistrés par actes de guerre, et notamment ses articles 7 et 11;

Vu la loi du 28 octobre 1942 relative à la reconstitution des entreprises industrielles, commerciales ou artisanales partiellement ou totalement détruites par suite d'actes de guerre, et notamment ses articles 35, 36 et 37.

Arrête:

Article unique. — L'arrêté du 11 février 1942 est abrogé.

Fait à Paris, le 14 décembre 1942.

PIERRE CATHALA.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Dates d'ouverture des sessions des concours de l'enseignement secondaire.

Par arrêté du 1er décembre 1942, les dates d'ouverture des sessions des concours de l'enseignement secondaire ont été fixées comme suit:

Certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin (1er degré): mardi 13 avril.

Certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin (degré supérieur): mardi 18 mai.

Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire: lundi 31 mai.

Agrégation de l'enseignement secondaire: lundi 7 juin.

Les inscriptions seront reçues entre le 1er janvier et le 28 février 1943.

Tous renseignements seront fournis aux candidats par les secrétariats des académies.

Brevet professionnel de comptable.

Par arrêté du 8 décembre 1942, un brevet professionnel de comptable a été institué dans le département des Deux-Sèvres.

Manufacture nationale de céramique de Sèvres.

Par arrêté du 15 décembre 1942, pris par le ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et par le secrétaire d'Etat au travail, la manufacture nationale de céramique de Sèvres est, en ce qui concerne le congédiement et la résiliation du contrat de travail, soumise aux dispositions de l'article 5 de la loi du 4 septembre 1942 et à celles de l'arrêté interministériel du 19 septembre 1942.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 7 décembre 1942, M. Roques (Etienne), professeur d'hydrologie thérapeutique et climatologie à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Toulouse, est muté dans la chaire de clinique médicale de cette faculté, en remplacement de M. Dalous, retraité.

Par arrêté du 7 décembre 1942, M. Andrieu, agrégé près la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Toulouse, est nommé, à dater du 15 novembre 1942, professeur titulaire de la chaire de bactériologie de cette faculté (chaire de pharmacodynamie transformée), en remplacement de M. Bugnard, transféré dans une autre chaire.

Par arrêté du 8 décembre 1942, M. Pierre Melle, agrégé de grammaire, professeur délégué à l'école nationale des langues orientales vivantes, est nommé professeur titulaire de la chaire des langues de l'Inde de cet établissement, à dater du 1er août 1942.

Par arrêté du 12 septembre 1942, M. Rochet, agrégé près la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lyon, est nommé professeur de chirurgie opératoire à cette même faculté, en remplacement de M. Santy, transféré dans une autre chaire.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Décret n° 3657 du 14 décembre 1942 nommant un directeur honoraire au ministère de l'agriculture et du ravitaillement.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement,

Décrétons:

Art. 1er. — M. Huguet (René), chef de service au ministère de l'agriculture et du ravitaillement, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, est nommé directeur honoraire au ministère de l'agriculture et du ravitaillement.

Art. 2. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 14 décembre 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement,

MAX BONNAFOUS.

Décret n° 3658 du 18 décembre 1942 nommant un directeur à l'administration centrale.

Le chef du Gouvernement,

Vu l'acte constitutionnel n° 12;

Vu la loi du 29 mai 1942 sur l'organisation du ministère de l'agriculture et du ravitaillement;

Vu l'arrêté du 6 juin 1942 fixant la répartition des attributions entre les divers services de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et du ravitaillement;

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement,

Décrète:

Art. 1er. — M. Rémy Goussault est nommé directeur à l'administration centrale du ministère de l'agriculture et du ravitaillement, en remplacement numérique de M. François Ollive, démissionnaire.

Art. 2. — M. Goussault remplira les fonctions de délégué général aux questions corporatives et intercorporatives de l'agriculture et du ravitaillement.

Les attributions du délégué général seront fixées par un arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement.

Art. 3. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 18 décembre 1942.

PIERRE LAVAL.

Par le chef du Gouvernement:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement,

MAX BONNAFOUS.

Décret n° 3801 du 18 décembre 1942 nommant un directeur à l'administration centrale.

Le chef du Gouvernement,

Vu l'acte constitutionnel n° 12;

Vu la loi du 29 mai 1942 sur l'organisation du ministère de l'agriculture et du ravitaillement;

Vu l'arrêté du 6 juin 1942 fixant la répartition des attributions entre les divers services de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et du ravitaillement;

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement,

Décrète:

Art. 1er. — M. Camille Begue, agrégé des lettres, inspecteur d'académie, est nommé directeur des services professionnels et sociaux, en remplacement de M. Jacques Doublet, maître des requêtes au conseil d'Etat, remis à la disposition de son corps d'origine.

Art. 2. — M. Camille Begue continuera à exercer les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès de l'organisation agricole corporative.

Art. 3. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 18 décembre 1942.

PIERRE LAVAL.

Par le chef du Gouvernement:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement,

MAX BONNAFOUS.

Economat central des popotes.

Par décision du 15 décembre 1942, M. Merrienne, sous-chef de bureau à l'administration centrale du ministère de l'agriculture et du ravitaillement, est chargé des fonctions de directeur de l'économat central des popotes de Vichy, en remplacement de M. des Horts, démissionnaire.

La présente décision aura effet à compter du 16 décembre 1942.

Liste d'aptitude pour l'année 1942 (administration centrale et services extérieurs, cadre permanent).

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 novembre 1942: page 3828, 3e colonne, 40e ligne, au lieu de: « M. Chatelain, rédacteur », lire: « M. Chatelain, rédacteur principal ».

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DES COMMUNICATIONS

Décret n° 3514 du 18 novembre 1942 portant règlement d'administration publique à l'effet de modifier l'article 2 du décret du 29 juin 1936, modifié par l'article 1er du décret du 12 juin 1937.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, du ministre secrétaire d'Etat aux finances, du secrétaire d'Etat à la production industrielle et du ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale,

Vu la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés;

Vu le décret-loi du 8 août 1935 modifiant la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, en ce qui concerne la responsabilité pénale des administrateurs et le choix et les attributions des commissaires, et notamment son article 4;

Vu le décret portant règlement d'administration publique du 29 juin 1936;

Vu le décret portant règlement d'administration publique du 12 juin 1937;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — L'article 2 (4°) du décret du 29 juin 1936, modifié par l'article 1er du décret du 12 juin 1937, est remplacé par la disposition suivante:

« 4° Les personnes ayant au moins dix ans de pratique, soit commerciale, soit industrielle, soit comptable, ainsi que celles qui se sont consacrées pendant la même période à des travaux d'ordre économique ou juridique sur le fonctionnement des sociétés par actions, sous réserve que les unes et les autres justifient, soit qu'elles sont anciennes élèves de l'école polytechnique, ou licenciées en droit, ou membres de l'institut des actuaires français, ou membres de l'institut des sciences financières et d'assurances de l'université de Lyon, soit qu'elles sont pourvues de l'un des diplômes d'ingénieur décernés par une des écoles publiques ou privées comprises dans la liste des écoles techniques publiques ou privées dressée par la commission du titre d'ingénieur et publiée au *Journal officiel*, en conformité de la loi du 10 juillet 1934, ou de l'un des diplômes de l'école libre des sciences politiques de Paris, de l'école de haut enseignement commercial pour les jeunes filles, de l'école des hautes études commerciales de Paris, de l'école du centre de perfectionnement dans l'administration des affaires, de l'école supérieure d'organisation professionnelle, de l'institut technique supérieur de la chambre de commerce de Marseille, de l'institut d'études et de documentation économique et sociale de la faculté de Bordeaux, de l'institut commercial de la faculté de Grenoble, de l'institut commercial de la faculté de Lille, de l'institut commercial de Nancy, du conservatoire des arts et métiers de Paris, avec la mention « Enseignement économique appliqué », des écoles supérieures de commerce, lorsque le diplôme est revêtu du visa du ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ou du certificat d'aptitude à l'enseignement commercial dans les écoles pratiques de commerce ou d'industrie ou dans les écoles primaires supérieures, soit qu'elles ont satisfait aux épreuves de l'examen préliminaire du brevet d'expert comptable reconnu par l'Etat ».

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, le ministre secrétaire d'Etat aux finances, le ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à la production industrielle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 18 novembre 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,
JOSEPH BARTHÉLEMY.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale,
ABEL BONNARD.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,
JEAN BICHELONNE.

Délégation de signature.

Par arrêté du 7 décembre 1942, et dans la limite de ses attributions, délégation permanente a été donnée à M. Schwartz, secrétaire général des travaux et transports, à l'effet de signer, au nom du ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et aux communications, tous actes ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Fonds de concours.

Par arrêté du 8 décembre 1942, il a été ouvert au ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et aux communications (secrétariat général des travaux et transports), sur le budget de l'exercice 1942, chapitre 69: « Dépenses de fonctionnement des comités techniques départementaux des transports », pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 190.986 fr. 40.

Par arrêté du 14 décembre 1942, il a été ouvert au ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et aux communications, à titre de fonds de concours, sur le budget de 1942 du secrétariat d'Etat à la production industrielle, un crédit s'élevant à la somme globale de 323.300 fr., applicable au chapitre 40: « Matériel et dépenses diverses. — Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines ».

Concours d'accès à l'emploi d'adjoint technique des ponts et chaussées.

Par arrêté du 15 décembre 1942, le nombre maximum des candidats à admettre à l'emploi d'adjoint technique des ponts et chaussées, à la suite du concours ouvert en 1942, a été fixé à 150.

Ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat.

Par arrêté du 15 décembre 1942, les adjoints techniques des ponts et chaussées dont les noms suivent, ayant satisfait aux épreuves de l'examen professionnel ouvert en 1941 pour l'emploi d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (ponts et chaussées), ont été nommés pour compter du 16 décembre 1942, ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat de 4e classe (ponts et chaussées) et ont reçu les affectations ci-après:

M. Capdevielle, travaux d'aménagement du camp de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales).

M. Damarey, Nord (service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, subdivision d'études de Douai).

M. Leconte, Nord (service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, 1re subdivision de Douai).

Les intéressés ont été respectivement reclassés de la façon suivante, par application des dispositions de l'article 7 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée:

M. Capdevielle, ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 4e classe (ponts et chaussées) pour compter du 16 juillet 1941.

M. Damarey, ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 4e classe (ponts et chaussées) pour compter du 16 décembre 1941.

M. Leconte, ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 4e classe (ponts et chaussées) pour compter du 16 décembre 1941.

Le reclassement susvisé ne donnera lieu à aucun rappel de traitement.

Ecole nationale des ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 9 décembre 1942, ont été nommés élèves titulaires de première année à l'école nationale des ponts et chaussées:

MM. Volatron, Baroin, Ducarne, Noguier, Poitrinal-Mironneau, Pierre Henry, Mugnier, Chaix, Voitier et Vormeringer (candidats français de la zone occupée).

au lieu et place de:

MM. Corbeau, Picou, Marty, Bertrand, Polton, Michaud, Jacques, Avril, Claverie et Ambrosini, démissionnaires.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 10 décembre 1942, MM. Granier (Paul) et Lambert (René-Gaston), ingénieurs ordinaires de 1re classe des ponts et chaussées (cadre latéral), titulaires du brevet national d'aptitude à l'emploi d'ingénieur principal du service vicinal, inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef, ont été nommés ingénieurs en chef de 2e classe des ponts et chaussées (cadre latéral), à dater du 16 décembre 1942.

Par arrêté en date du 10 décembre 1942, M. Granier, ingénieur en chef de 2e classe des ponts et chaussées (cadre latéral), nommé à ce grade par arrêté du 10 décembre 1942, a été adjoint à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département du Cantal, à dater du 16 décembre 1942.

Par arrêté en date du 10 décembre 1942, M. Lambert, ingénieur en chef de 2e classe des ponts et chaussées (cadre latéral), nommé à ce grade par arrêté du 10 décembre 1942, a été adjoint à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département des Ardennes, à dater du 16 décembre 1942.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA SANTÉ

Ecoles d'assistantes et d'assistants sociaux.

Le secrétaire d'Etat à la santé et le vice-amiral, secrétaire d'Etat auprès du chef du Gouvernement, délégué à la famille,

Vu le décret du 11 juillet 1942 relatif au diplôme d'Etat d'assistant ou d'assistante sociale et au conseil de perfectionnement des écoles préparant à ce diplôme,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le conseil de perfectionnement des écoles d'assistantes ou d'assistants sociaux, prévu dans le titre III du décret du 11 juillet 1942, est composé comme suit:

Président.

Le secrétaire d'Etat à la santé,

Vice-présidents.

Le secrétaire général de la santé.
Le commissaire général à la famille.

Membre de droit.

Le directeur de la santé.

Membres nommés en raison de leurs fonctions.

M. Maurice Bertrand, adjoint au commissaire général à la famille.
M. le docteur Boide, inspecteur général de la santé et de l'assistance.
M. de Froissard, inspecteur général à la famille.
M. le docteur Melnotte, directeur régional de la santé et de l'assistance à Nancy.
M. Tirloy, délégué régional à la famille.
M. le docteur Theil, inspecteur de la santé.
M. Finance, inspecteur des services de l'assistance.

Membres nommés par le secrétaire d'Etat à la santé.

M. Deprun, inspecteur général des services de l'assistance.
M. le docteur Parisot, directeur de l'office d'hygiène sociale de Meurthe-et-Moselle.
M. le docteur Mauric, directeur de l'enseignement à la Croix-Rouge française.
M. Ch. Voigt, secrétaire du conseil supérieur de l'assistance.
M. Rauzy, inspecteur des services de l'enfance au secrétariat d'Etat à la santé.
Mlle de Hurtado, directrice du service social de la région parisienne.
Mlle de Cuverville, directrice de l'école du comité national de défense contre la tuberculose à Paris.
Mlle Fumey, directrice de la maison-école d'infirmières privées à Paris.
Mlle Greiner, surveillante générale de l'école de puériculture de la faculté de médecine de Paris.
Sœur Marie-Edouard Rozagout, directrice de l'école d'infirmières et d'assistantes sociales de Nantes.

Membres nommés par le secrétaire d'Etat auprès du chef du Gouvernement délégué à la famille.

M. Paul Haury, inspecteur général de l'enseignement secondaire.
M. le docteur Monsaingeon, représentant des familles au comité budgétaire.
M. le professeur Gemahling, de l'université de Strasbourg.
M. Leclercq, secrétaire général de l'édition sociale française.
Mlle Hardouin, directrice du service social des caisses de compensation de la région parisienne.
Mme Jacob, présidente de l'association des travailleuses sociales.
Mlle Goguet, directrice de la résidence sociale de Saint-Denis.
Mlle Cremer, directrice de l'école pratique de service social à Paris.
Mlle Destruel, directrice de l'école de service social du Sud-Est à Lyon.
Mlle Gain, directrice du service social de l'enfance en danger moral.

Art. 2. — Sont également appelés aux séances du conseil de perfectionnement:

Un représentant du ministre de l'agriculture;
Un représentant du secrétaire d'Etat au travail;
Un représentant du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale.
(Chacun de ces membres est désigné par l'administration qu'il représente.)

Art. 3. — La section permanente du conseil de perfectionnement des écoles d'assistantes sociales et d'assistants sociaux est composée comme suit:

Président.

Le directeur de la santé.

Membres nommés par le secrétaire d'Etat à la santé.

M. Deprun, inspecteur général des services de l'assistance.
Mlle de Cuverville, directrice de l'ecole du comité national de défense contre la tuberculose.
Mlle Greiner, surveillante générale de l'école de puériculture de la faculté de médecine.

Membres nommés par le secrétaire d'Etat auprès du chef du Gouvernement, délégué à la famille.

M. M. Bertrand, adjoint au commissaire général à la famille.
M. Paul Haury, inspecteur général de l'enseignement secondaire.
Mlle Cremer, directrice de l'école pratique de service social à Paris.

Art. 4. — La préparation des séances, la présentation des rapports et la rédaction des procès-verbaux sont assurés par les services du secrétariat d'Etat à la santé.

Art. 5. — Le secrétaire général de la santé et le commissaire général à la famille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 novembre 1942.

Le secrétaire d'Etat à la santé,
RAYMOND GRASSET.

Le vice-amiral, secrétaire d'Etat auprès du chef du Gouvernement, délégué à la famille,

Par délégation:
PH. RENAUDIN.

Ecoles d'infirmières hospitalières.

Le secrétaire d'Etat à la santé,
Vu le décret du 10 août 1942 (titre III),

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil de perfectionnement des écoles d'infirmières hospitalières, prévu par les articles 13 et 14 du décret du 10 août 1942, est composé comme suit:

Président.

Le secrétaire d'Etat à la santé.

Vice-président.

Le secrétaire général de la santé.

Membres de droit.

Le directeur de la santé.
Un inspecteur général de la santé: M. le docteur Boide.
Un directeur régional de la santé et de l'assistance: M. le docteur Clavelin, directeur régional à Lyon.
Un médecin inspecteur de la santé: M. le docteur Petit, maire inspecteur de la santé à Melun.
Un inspecteur des services de l'assistance: M. Plee.

Membres nommés

M. Gaussen, assistance publique de Paris.
M. Gravereau, assistance publique de Marseille.
M. Voigt, secrétaire du conseil supérieur de l'assistance.
M. le professeur Couvelaire.
M. le professeur Leclerc, doyen de la faculté de médecine de Lille.
M. le docteur Delafontaine, directeur de l'enseignement de la Croix-Rouge française.

Professeurs des écoles d'infirmières

M. le docteur Denlker, chirurgien.
M. le docteur L. Michon, chirurgien.
M. le docteur Hallez, médecin.
M. le docteur René Martin, médecin.
M. le docteur Raymond, médecin.

Directrices des écoles d'infirmières.

Mlle Fumey, maison-école d'infirmières privées.
Mlle de Cuverville, école du comité national de défense contre la tuberculose.
Mlle Greiner, surveillante générale à l'école de puériculture de la faculté de médecine.
Mlle de Joannis, école professionnelle d'assistance aux malades.
Mlle Pruvost, école des hospices de Bordeaux.
Sœur Marguerite Mielle, directrice de l'école des hospices de Nancy.
Sœur Marie-Edouard Rozagout, directrice de l'école des hospices de Nantes.
Sœur Daudet, directrice de l'école des hospices de Lyon.
Sœur Falck, fille de la Charité, Paris.
Mme Denvel, directrice du service social au commissariat général au chômage.

Art. 2. — La section permanente du conseil de perfectionnement des écoles d'infirmières, prévue à l'article 15 du décret du 10 août 1942, est composée comme suit:

Président.

Le directeur de la santé.

Membres.

M. le docteur Boide, inspecteur général des services de la santé et de l'assistance.
M. Voigt, secrétaire du conseil supérieur de l'assistance.
M. le docteur Raymond.
Mlle de Cuverville, directrice de l'école du comité national de défense contre la tuberculose.
Mlle Fumey, directrice de la maison-école d'infirmières privées.
Mlle de Joannis, directrice de l'école professionnelle d'assistance aux malades.
Sœur Marie-Edouard Rozagout, directrice de l'école d'infirmières des hospices de Nantes.

Art. 3. — Le secrétariat du conseil de perfectionnement des écoles d'infirmières et de sa section permanente est exercé par les services du secrétariat général à la santé.

Fait à Paris, le 25 novembre 1942.

RAYMOND GRASSET.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 9 décembre 1942, M. le docteur Carrier est nommé médecin chef de service à l'asile privé de Saint-Jean-de-Dieu (Rhône), en remplacement de M. le docteur Mathon, décédé.

Par arrêtés en date du 10 décembre 1942:

1° M. le docteur Raucoules est nommé médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de Dun-sur-Auron, en remplacement de Mme le docteur Gardien, affectée à l'hôpital psychiatrique de Naugeat;

2° M. le docteur Belfis est nommé médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de Saint-Rémy (Haute-Saône) (poste vacant).

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance du poste de bibliothécaire à la bibliothèque municipale du Havre.

Le poste de bibliothécaire à la bibliothèque municipale classée du Havre est déclaré vacant. Un délai de vingt jours, à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*, est accordé aux candidats pour produire leur demande et l'exposé de leurs titres.

Ces demandes devront être adressées au maire du Havre.

Peuvent seuls faire acte de candidature les bibliothécaires déjà en fonctions et les candidats inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire municipal.

Vichy — Imprimerie spéciale

Le Directeur des Journaux officiels:
R. BARON-TARGE